

Regroupements disciplinaires

Balises de participation et de fonctionnement

En complémentarité avec les activités disciplinaires déjà offertes dans les directions-clientèles, la Direction des services multidisciplinaires de santé et services sociaux, volet pratiques professionnelles (DSMSSS-PP), propose des regroupements disciplinaires animés par les personnes conseillères-cadres. Ces rencontres constituent un espace d'échange sur les questions cliniques communes aux membres d'une même discipline, dans le contexte de Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire.

Les regroupements favorisent la création de réseaux entre pairs, le renforcement de l'identité professionnelle ainsi que le partage et l'enrichissement des savoirs propres à chaque discipline.

Principes de base

- Réseautage disciplinaire et partage de connaissances.
- Valorisation des compétences propres à chaque discipline.
- Développement du sentiment d'appartenance à l'organisation.
- Mobilisation des membres et renforcement de l'identité disciplinaire.

Visées

- Échanger sur des questions propres à la discipline.
- Partager des connaissances transversales en lien avec la discipline.
- Soutenir la collaboration avec le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) et les directions-clientèles.
- Favoriser une meilleure connaissance des personnes, des offres de service, des pratiques et des projets porteurs au sein de la discipline.
- Bonifier les liens de communication avec les ordres professionnels et les partenaires externes.

Exclusion

Les enjeux clinico-administratifs et syndicaux ne font pas partie des sujets traités.

Population ciblée

Les membres du Conseil multidisciplinaire appartenant à la catégorie syndicale 4 ainsi que les inhalothérapeutes, soit environ 70 titres d'emploi et plus de 2 900 membres.

Modalités

Participation

La participation aux activités du regroupement disciplinaire est fortement recommandée.

Libération

- La libération des membres du personnel et le budget ont été entérinés par le Comité des directions (CoDir) de Santé Québec Est-de-l'Île-de-Montréal – Universitaire.
- Le temps de libération est pris pendant les heures de travail, en temps régulier.
- Temps imputable au budget du PDC (niveau 1) : 1 h 30. Le code horaire FOC4 doit être inscrit sur la feuille de temps; 1 heure est calculée au temps régulier.

Calendrier annuel

Chaque année, une planification des titres d'emploi visés par une activité de regroupement disciplinaire est produite, transmise aux gestionnaires et publiée dans l'intranet.

Formes possibles de l'activité

- Un ordre du jour est préparé et comprend des échanges entre les membres ainsi qu'un partage de savoirs.
- La durée maximale de l'activité est de 2 h 30.
- L'activité peut se tenir en présence ou en mode virtuel.

Attestation de participation

Le temps de formation (1 h 30) est consigné au dossier de formation du personnel ayant pris part à l'activité. Sur demande, une attestation de participation est transmise par le service de la formation.

Mise à jour : août 2026